NORMANDIE ÉQUINE VALLÉE
CAMPUS INTERNATIONAL DU CHEVAL

N° de Délibération : 2025-28

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
REUNION DU 15 OCTOBRE 2025
PROJET DE RENOVATION DE LA MAISON HISTORIQUE A GOUSTRANVILLE

Réunis le 15 octobre 2025 à 15h30 en visio-conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Amandine D'OLEON, Christine EVEN, Audrey GADENNNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN et messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Fabien ACHARD DELALUARDIERE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Sophie DE GIBON, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et monsieur David FONTAINE.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	/
Nombre de votants	10

*****

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du comité syndical n° 2019-19 en date du 26 avril 2019 approuvant le projet de développement du campus d Goustranville,

VU la délibération n° 2025-27 du 15 octobre 2025 relative à la mise à jour du plan de financement du projet de développement du site de Goustranville,

CONSIDERANT la nécessité de rénover la maison historique, dernier témoin de l'histoire du site,

CONSIDERANT le besoin de logement plus grands pour l'accueil des étudiants sur le site,

CONSIDERANT la proposition de création de cinq logements type T2,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de Mme la présidente,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'engager l'opération de rénovation de la maison historique,

APPROUVE à l'unanimité le budget prévisionnel comme suit :

NATURE DES DEPENSES	**MONTANT EN € HT**
Prestations intellectuelles : MOE, SPS, CT	53 000
Travaux	542 000
Aléas techniques et financiers	55 000
TOTAL	650 000

PRECISE que le projet sera totalement financé par la Région Normandie,

AUTORISE la Présidente à solliciter officiellement la contribution de la Région et à signer tout document se rapportant à ces décisions.

La Présidente du syndicat mixte
Malika CHERRIERE

Malika CHERRIERE
Certified by yousign

Accusé de réception en préfecture
014-200025344-20251015-2025-28-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025